

# Recrutement de doctorants

Dispositif CSTB

**CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BATIMENT**

SIÈGE SOCIAL > 84 AVENUE JEAN JAURÈS | CHAMPS-SUR-MARNE | 77447 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 2

TÉL. (33) 01 64 68 82 82 | FAX. (33) 01 60 05 70 37 | SIRET 775 688 229 000 27 | [www.cstb.fr](http://www.cstb.fr)

ÉTABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL | RCS MEAUX 775 688 229 | TVA FR 70 775 688 229

MARNE-LA-VALLÉE | PARIS | GRENOBLE | NANTES | SOPHIA-ANTIPOLIS

## SOMMAIRE

---

<b>OBJET.....</b>	<b>3</b>
<b>APPEL A CANDIDATURES .....</b>	<b>3</b>
<b>PHASES DE SELECTION.....</b>	<b>4</b>
<b>REMUNERATION .....</b>	<b>4</b>
<b>DEROULEMENT DE LA THESE.....</b>	<b>4</b>

---

## OBJET

---

Le CSTB recrute et/ou accueille des doctorants pour une durée de 3 ans au sein de ses établissements de Marne la vallée, Paris, Nantes, Sophia Antipolis et Grenoble. Il peut également les mettre à disposition d'un laboratoire de recherche d'un établissement supérieur.

Par ce biais, le CSTB finance des recherches amont ou appliquées dans ses champs d'actions que sont :

- ✓ La ville durable,
- ✓ Le bâtiment propre et efficace,
- ✓ La maîtrise des risques,
- ✓ La construction et les évolutions sociétales.

Grace à ce dispositif, le CSTB contribue à former des cadres scientifiques de haut niveau. Aussi bien d'un point de vue technique que managérial. En effet, de part son statut d'Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) sous tutelle du Ministère de l'Ecologie du Développement de l'Aménagement Durables (MEDAD) et en sa qualité d'Institut CARNOT, le CSTB est à l'interface entre le monde de la Recherche, l'Industrie et les acteurs du bâtiment et de la ville.

Les principaux champs scientifiques qui intéressent le CSTB sont :

- ✓ La maîtrise de l'énergie
- ✓ Les énergies nouvelles et renouvelables
- ✓ Les sciences de l'ingénieur
- ✓ La mécanique
- ✓ La thermodynamique
- ✓ L'acoustique
- ✓ Les sciences des matériaux
- ✓ La santé
- ✓ La modélisation et la simulation numérique
- ✓ Les technologies de l'information et de la communication
- ✓ L'économie
- ✓ Les sciences humaines et sociales

Les sujets concernés par l'appel à propositions sont mis à jour chaque année. La liste est jointe au dossier de candidature

---

## APPEL A CANDIDATURES

---

Le calendrier de l'appel à candidatures est le suivant :

- ✓ Dépôt des dossiers de candidatures avant le 15 avril sur <http://carrieres.cstb.fr/>
- ✓ Sélection des candidatures par la commission doctorale du CSTB courant mai
- ✓ Décision du Directeur de la Recherche et Développement du CSTB au mois de juin
- ✓ Accueil des doctorants à partir du 1<sup>er</sup> octobre.

L'appel à propositions est diffusé sur le site internet du CSTB et par affiches envoyées dans les Ecole Doctorales françaises.

Pour pouvoir déposer une candidature à cet appel à propositions, il faut :

- ✓ Etre titulaires d'un Mastère Recherche 2 ou d'une équivalence au jour du recrutement.
- ✓ Etre âgés de moins de 26 ans à la prise de fonctions, sauf cas exceptionnels avec soutien fort d'une personnalité scientifique.
- ✓ Etre dans une situation compatible avec la durée de la thèse (3 ans).

---

## PHASES DE SELECTION

---

A la réception du dossier un chercheur du CSTB est désigné comme rapporteur. Il recevra si nécessaire le candidat pour discuter des différents éléments du dossier.

Les dossiers reçus au 15 avril seront examinés par la commission doctorale du CSTB qui se réunit au mois de mai. Les critères de sélection des candidats sont :

- ✓ qualité du dossier individuel du candidat,
- ✓ complémentarité et compétence de l'équipe de recherche encadrant scientifiquement le candidat

La commission doctorale du CSTB est composée

- ✓ D'experts extérieurs,
- ✓ De chercheurs du CSTB,
- ✓ Du Directeur de la Recherche et du Développement du CSTB,

---

## REMUNERATION

---

Quelle que soit l'origine du candidat, les allocations sont attribuées pour une durée de 3 ans maximum (congés inclus). Le CSTB rémunère directement le doctorant et assure les obligations de l'employeur. Le cas échéant, le CSTB établit un contrat de mise à disposition avec le laboratoire d'accueil. La rémunération est calculée selon les règles de recrutement du CSTB.

Le montant versé par mois par le CSTB est de l'ordre de 2 000 euros brut. D'autre part, le CSTB rémunère le laboratoire d'où sera issu le directeur de thèse.

Les candidatures peuvent faire l'objet d'un cofinancement par une entreprise ou autre organisme. Dans ce cas le CSTB établit un contrat de cofinancement pour la durée de la thèse avec le partenaire qui s'est engagé à soutenir le projet.

---

## DEROULEMENT DE LA THESE

---

Dans la majorité des cas, le doctorant est recruté par le CSTB pour une durée de trois ans, en Contrat d'aide financière pour la formation par la recherche à durée déterminée.

Le doctorant est localisé dans un des établissements du CSTB sous la responsabilité hiérarchique d'un chef de division du Centre et sous la responsabilité scientifique d'un membre d'un laboratoire de recherche.

S'il est mis à disposition d'un laboratoire extérieur, le doctorant est sous la responsabilité hiérarchique et scientifique d'un membre de ce laboratoire.

Dans les deux cas, une convention de partenariat est signée entre le CSTB et le laboratoire. Elle définit dans le deuxième cas le programme scientifique de la collaboration, les modalités pratiques et financières de la mise à disposition.

La thèse est suivie, en concertation avec le Directeur de thèse, par un chercheur ou un ingénieur du CSTB. Un comité de suivi de thèse réunissant à minima : le doctorant, directeur de thèse et le chercheur du CSTB se réunit tous les 6 mois.

La participation active tous les ans à la journée des doctorants du CSTB est imposée.